



DÉCLARATION LIMINAIRE DES FSU 06 ET 83 AU CHSCT A DU 30 AOUT 2021

Bonjour,

Le ministère a organisé le 25 août, un échange sur la question sanitaire avec les organisations syndicales dans le cadre de la préparation de la rentrée.

Les déclarations de notre ministre à la presse ne sont pas rassurantes pour les personnels.

D'une part il est toujours « appréciable » d'apprendre par la presse les informations sur les nouveaux protocoles. D'autre part le semblant de discussions avec nos représentants syndicaux ne présage pas d'un dialogue social de qualité.

Notre ministre continue de privilégier une communication médiatique avant l'information aux personnels. Monsieur le Recteur de notre Académie fait de même, le vendredi 27 août, avec sa conférence de presse dont le compte rendu est publié samedi 28 dans un journal local. L'argument de prévenir aussi les parents par la presse nous semble un peu léger. Nous rappelons qu'il existe des associations de parents d'élèves.

Nous avons obtenu quelques réponses mais nous aimerions connaître les déclinaisons académiques.

La FSU signale que le niveau choisi pour le protocole (niveau 2 pour la métropole) pose question : sur quelles bases a été prise cette décision ? Quels sont les indicateurs qui définissent les seuils qui permettent de passer d'un niveau à l'autre ?

D'après le ministère, aucun seuil n'a été défini pour préciser le passage d'un niveau à l'autre au motif que c'est une combinaison de critères qui préside à la décision.

Les interrogations des scientifiques sont nombreuses, les nôtres aussi.

Vaccination des élèves dans le 2nd degré

La vaccination en milieu scolaire permet de proposer la vaccination à des élèves et des familles volontaires. Les chefs d'établissement ont contacté les parents d'élèves avec un questionnaire à renvoyer avant le 2 septembre.

Qui aura accès à l'information sur le statut vaccinal des élèves ? Qui va encadrer les élèves sur cette opération. Le ministère a apporté quelques précisions sans répondre à toutes les questions : c'est le « pragmatisme » qui guidera toutes les opérations.

Nice-Matin nous apprend que les centres de vaccination pourront être dans l'établissement, dans des centres éphémères, ou des déplacements pourraient être organisés dans des centres existants. Le choix des lieux sera fait en fonction des taux de vaccination, afin d'identifier les besoins. La vaccination sera réalisée par les équipes mobiles des ARS, mais les services de vies scolaires pourront être sollicités ponctuellement sur l'encadrement et la surveillance de ces opérations. Les médiateurs LAC recrutés l'an dernier pourraient venir en appui et des moyens supplémentaires en vie scolaire pourraient aussi être recrutés d'après le ministère.

Il reste encore des questions sans réponse : quel encadrement des déplacements, quelle surveillance des élèves sur ce temps ? La reconduction des moyens en médiateurs

ne sera pas suffisante surtout si le ministère affiche un objectif d'une opération rapide et importante.

La FSU alerte le recteur sur le fait que cette opération ne devra pas peser sur les services de vies scolaires, déjà en sous effectifs et sous tension.

Vaccination des personnels.

La loi du 5 août sur l'obligation vaccinale de certains personnels a vu sa déclinaison dans l'EN. La circulaire de la fonction publique du 10 août 2021 donne le cadre de cette vaccination obligatoire. Elle concerne les personnels de santé scolaire (médecins, infirmiers). Sont également concernés les psychologues; ainsi que tous les personnels qui travaillent dans les « mêmes locaux » qu'eux (personnels de secrétariat).

Nous sommes favorables à la vaccination. Mais comment exiger la vaccination pour certaines catégories.

Ce n'est pas parce que l'on est vacciné que notre statut et nos rémunérations seront revalorisées !

Si une vaccination généralisée de la population est nécessaire pour combattre l'épidémie, la coercition et la pression ne peuvent remplacer une politique sanitaire qui prévient, protège, informe, incite et vaccine au plus près de la population.

Nous vous demandons beaucoup de souplesse dans la gestion de ce dossier. Et nous vous rappelons que les données médicales relèvent uniquement de la médecine du travail.

À ce propos nous nous interrogeons sur le nombre annoncé par notre ministre de personnels vaccinés. Pouvez-vous nous communiquer les chiffres académiques ?

Règles d'éviction des élèves

La FSU avait déjà pointé le trouble occasionné par les déclarations du ministre, l'emploi du mot « évincé » et les implications de cette mesure.

Le ministre a précisé ces derniers jours que le statut vaccinal des élèves cas contact à risque serait déterminé sur la base des déclarations des familles. Cela fragilise la doctrine ministérielle et montre bien les problèmes posés par cette règle.

La FSU demande que soit précisée la définition des cas contacts à risque, mais aussi de déterminer une règle de gestion des cas contacts à la fois plus simple et qui assure une protection efficace des personnels et des élèves. Il reste encore des questions sans réponse, notamment sur les personnels qui auront accès au statut vaccinal des élèves, faudra-t-il vérifier les attestations des parents etc. ?

La FSU demande que des chiffres fiables soient produits régulièrement sur la situation dans les écoles, collèges et lycées : nombre de cas positifs, élèves mis en éviction, nombre de tests etc., comme cela a été fait l'an dernier pour les cas de COVID et les fermetures de classe.

Tests

La FSU demande un vrai changement de stratégie sur les tests à l'instar de ce que demandent les épidémiologistes Arnaud Fontanet et Lina du conseil scientifique. Nous demandons une concertation entre ministère, scientifiques, syndicats, parents, sur le développement de tests réguliers qui permettraient une vraie prévention plutôt que de fermer les classes. Il faut aussi une véritable campagne de communication sur la

nécessité pour les parents d'accepter les tests, rien n'a été fait l'année dernière. On peut afficher un nombre de tests à réaliser chaque semaine, lorsque le taux d'acceptation n'est pas suffisant, il y a des élèves qui passent à travers les mailles du filet.

Le ministère doit aussi rapidement renforcer les opérations de tests dans le second degré, en tirant les leçons de l'an passé

Sorties scolaires

Comment seront gérés les sorties scolaires et les déplacements en EPS ?

Équipements des établissements et des personnels

« Le protocole d'accueil à l'école comporte des failles, comme le brassage favorisé par la cantine ou l'absence d'aération des classes » dicit le Monde.

Dans les Alpes-Maritimes, d'après la presse locale, il n'y aura pas de capteurs de CO2 à Grasse, ni à Antibes ainsi qu'à l'est du département.

Qu'en est-il pour le reste de la couverture académique ?

Concernant l'aération des collèges et des lycées, quelles sont les mesures prises par les conseils départementaux et le conseil régional ?

Quelles sont les modalités de livraison des matériels de protection ?

Allons-nous avoir enfin des masques transparents promis il y a près d'un an ?

Circulation aux abords des écoles

La FSU a posé la question au ministère, du port du masque en extérieur aux abords des écoles. En période de rentrée (mais pas seulement), les mouvements de population (parents d'élèves, grands-parents) sont importants aux abords des écoles voire même dans la cour le jour de la rentrée. Doit-on exiger le port du masque dans ces endroits où les regroupements seront importants ?

Le ministère répond que cela se fait en liaison avec les préfets et que l'on adopte le droit commun.

Qu'en est-il dans nos deux départements ?

Personnels vulnérables

Pour les personnels vulnérables, le décret et la circulaire du 10 novembre 2020 sont toujours d'actualité. Nous vous demandons de bien vouloir le rappeler à vos services dans l'attente de la prise de décision du HCSP. Le ministère s'est engagé à le faire dans la nouvelle FAQ de la DGAFP.

Comment les préfets vont-ils gérer les enseignants et les enfants venant de pays classés rouges ?

ASA garde d'enfants

Quelles sont les modalités concernant l'ASA garde enfant ?

Si la classe est fermée pour les enfants scolarisés dans le 1^{er} degré ou si l'élève du second degré est non vacciné est évincé s'il y a un cas positif dans sa classe.

Non brassage

Le renvoi des élèves si un PE est non remplacé est-il toujours d'actualité ; puisque le niveau 2 indique "pas de brassage" ?

Le recrutement de contractuels « covid » est-il reconduit pour le 1^{er} degré ?

Organisation des réunions

Quelles sont les règles à respecter pour pouvoir se réunir au sein des établissements (pré -rentrée, animations pédagogiques...)